



Bilan

Le bilan provisoire 2022 de la sécurité routière recense 236 000 personnes blessées dont 16.000 gravement, 3.541 personnes décédées sur les routes de France métropolitaine. 19% des accidents mortels ont lieu lors d'un déplacement lié au travail.

Le Sdis 63, en terme de **risques routiers**, ne déroge pas à la règle. Annuellement, cela représente pour les personnels de l'établissement :

107 accidents de la route



62 accidents impactant des véhicules de la flotte

41 accidents impactant des SPV lors des trajets domicile-caserne



140 000 €

engagés pour les
réparations des
véhicules de la flotte

Les déplacements d'urgence en intervention représentent des facteurs de risque particulièrement accidentogènes.

Rappels des règles de sécurité

Les **règles de sécurité** doivent être **respectées**, à savoir :

-  - Adapter la conduite et la vitesse à la nature du déplacement, à l'urgence, au type de véhicule, à la météo et à la route ;
-  - Éviter la conduite en état de fatigue ou d'hypovigilance ;
-  - Respecter les priorités ;
-  - Utiliser les avertisseurs sonores et lumineux ;
-  - Attacher les ceintures de sécurité ;
-  - Ne pas consommer des médicaments, d'alcool ou de stupéfiant lorsque l'on doit prendre le volant ;
-  - Guider les véhicules lors des marches arrières ou des manœuvres délicates.

Il est important de s'informer et de se **former** tout au long de sa vie. Afin de vous accompagner dans la maîtrise du risque routier, il est prévu :

- une **formation** maintien et perfectionnement des acquis **risques spécifiques** animée par les assistants de prévention ;
- Action de formation délocalisée sous forme d'**ateliers** : Préven'route



Compagnie de Riom :

31 mars de 14h00 à 19h00

1^{er} avril de 9h00 à 12h00

Compagnie d'Ambert:

10 juin de 9h00 à 17h00

Compagnie des Ancizes-Comps :

29 septembre de 14h00 à 19h00

30 septembre de 9h00 à 12h00

SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES